

# Rapport à mi-parcours du Synode sur la famille

Publié le 14 octobre 2014



Le “Rapport après la discussion” (*Relatio post Disceptationem*) du Synode extraordinaire sur la famille a été présenté par le Rapporteur général de l’Assemblée, le [Cardinal Peter Erdö](#). Ce document rassemble les principales réflexions des pères synodaux faites au cours des congrégations générales ces jours-ci et sert de matériau aux documents finaux du Synode.

Ce rapport donne, principalement, trois idées directrices: écouter le contexte socio-culturel dans lequel vivent les familles aujourd’hui; se confronter aux perspectives pastorales à envisager et surtout regarder le Christ, son [Evangile](#) de la famille.

**La famille**, réalité décisive et précieuse, lieu intime de joie et d’épreuves, d’affections profondes et de relations parfois blessées, école d’humanité, doit surtout être écoutée dans sa complexité. L’individualisme exacerbé, la grande épreuve de la solitude, l’affectivité narcissique liée à la fragilité des sentiments, le cauchemar de la précarité du travail, ainsi que la guerre, le terrorisme, les migrations, détériorent, en effet, toujours plus les situations familiales. C’est donc que l’Eglise doit donner [espérance](#) et sens à la vie de l’homme contemporain, en lui faisant connaître davantage la doctrine de la foi, mais en la proposant avec la [miséricorde](#).

Ensuite, **le regard vers le Christ**, qui réaffirme l’union indissoluble entre l’homme et la femme, mais qui permet aussi de lire en termes de continuité et nouveauté l’alliance nuptiale. Le principe doit être celui de la gradualité pour les conjoints dont le mariage est un échec, dans une perspective inclusive pour les formes imparfaites de la réalité nuptiale. Ainsi, une nouvelle dimension de la pastorale familiale est nécessaire, qui sache nourrir ces semences qui germent, comme ces mariages civils caractérisés par la stabilité, l’affection profonde, la responsabilité à l’égard des enfants et qui peuvent conduire au lien

sacramentel. Aussi, parce que souvent les cohabitations ou unions de fait ne sont pas dictées par un rejet des valeurs chrétiennes, mais par des exigences pratiques, comme l'attente d'un travail fixe. Véritable maison paternelle, lumière au milieu des gens, l'Eglise doit alors accompagner avec patience et délicatesse, avec attention et sollicitude ses enfants les plus fragiles, ceux marqués par l'amour blessé et perdu, en leur donnant confiance et espérance.

Les familles catholiques sont appelées à être elles-mêmes les sujets actifs de toute la pastorale familiale

En troisième lieu, le Rapport après la discussion traite des instances pastorales les plus urgentes à confier à la concrétisation des Eglises locales, toujours en communion avec le Pape.

A la première place, il y a **l'annonce de l'Évangile de la famille**, qui doit être mise en œuvre non pour condamner, mais pour guérir la fragilité humaine. Une telle annonce concerne aussi les fidèles: Évangéliser est une responsabilité partagée par le peuple de Dieu tout entier, chacun selon son propre [ministère](#) et charisme. Sans le témoignage joyeux des époux et des familles, l'annonce, même si elle est correcte, risque de ne pas être comprise ou de se noyer dans le flot de paroles qui caractérise notre société. Les familles catholiques sont appelées à être elles-mêmes les sujets actifs de toute la pastorale familiale. L'Évangile de la famille étant joie, elles impliquent une conversion missionnaire, qui ne se limite pas à une annonce purement théorique, détachée des problèmes réels des personnes. En même temps, il est nécessaire d'agir aussi sur le langage: La conversion doit porter sur le langage pour qu'il soit effectivement significatif. Il ne s'agit pas seulement de présenter des règles mais de proposer des valeurs, en répondant ainsi à un besoin que l'on constate aujourd'hui dans les pays les plus sécularisés.

Ensuite, **une préparation adéquate au mariage chrétien** est essentielle, parce que celui-ci n'est pas seulement une tradition culturelle ou une exigence sociale mais bien une décision vocationnelle. Sans compliquer les cycles de formation, l'objectif est donc d'aller en profondeur, sans se limiter à des orientations générales, mais en renouvelant aussi la formation des prêtres et des autres agents pastoraux sur le sujet, grâce à l'implication de ces familles dont le témoignage est privilégié. L'accompagnement de l'Eglise est suggérée aussi pour après le mariage, période vitale et délicate dans laquelle les conjoints mûrissent la conscience du [sacrement](#), son sens et les défis que celui-ci comporte.

De la même façon, l'Eglise doit **encourager et soutenir les laïcs** qui s'engagent dans les domaines culturel et socio-politique, pour que l'on n'oublie pas de dénoncer ces facteurs qui empêchent une vie familiale authentique, entraînant la discrimination, la pauvreté, l'exclusion et la violence.

En ce qui concerne donc **les séparés, divorcés et divorcés remariés**, il n'est pas sage de penser à des solutions uniques ou inspirées de la logique du tout ou rien; le dialogue doit donc continuer dans les Eglises locales, avec respect et amour pour chaque famille blessée, en pensant à qui a injustement subi l'abandon du conjoint, en évitant des attitudes discriminatoires et en protégeant les enfants: Il est indispensable de prendre en charge de manière loyale et constructive les conséquences de la séparation ou du divorce sur les enfants: Ceux-ci ne peuvent pas devenir un objet de dispute et il faut chercher les meilleures moyens pour qu'ils puissent surmonter le traumatisme de la scission familiale et grandir le

plus possible dans la sérénité. En ce qui concerne l'allègement des procédures pour la reconnaissance de la nullité matrimoniale, il faut rappeler les propositions avancées en Salle du Synode: dépasser l'obligation de la double sentence conforme, déterminer la voie administrative au niveau diocésain, entamer un procès sommaire dans les cas de nullité notoire, mais aussi considérer l'importance de la foi des futurs époux pour reconnaître ou non la validité du lien. Le tout requiert du personnel, clercs et laïcs, adéquatement préparé, et une plus grande responsabilité des évêques locaux. Quant à l'accès au sacrement de l'[Eucharistie](#) pour les divorcés remariés, le Rapport dresse la liste des principales suggestions qui sont ressorties du Synode: Maintenir la discipline actuelle; mettre en œuvre une plus grande ouverture pour les cas particuliers, insolubles sans entraîner de nouvelles injustices et souffrances; ou bien opter pour un chemin pénitentiel: L'éventuel accès aux sacrements devrait être précédé d'un chemin pénitentiel – sous la responsabilité de l'évêque diocésain –, et avec un engagement évident en faveur des enfants. Il s'agirait d'une situation non généralisée, fruit d'un discernement réalisé au cas par cas, suivant une règle de gradualité qui tienne compte de la distinction entre état de [péché](#), état de grâce et circonstances atténuantes. La question de la communion spirituelle, pour laquelle est sollicitée un plus grand approfondissement théologique, reste encore ouverte, de même qu'est demandée une plus grande réflexion sur les mariages mixtes et sur les problèmes graves liés à la discipline matrimoniale différente des Eglises orthodoxes.

**Quant aux homosexuels**, il est souligné qu'ils ont des dons et des qualités à offrir à la communauté chrétienne, que l'Eglise soit donc pour eux, une maison accueillante, bien que ces unions ne puissent pas être assimilées au mariage entre un homme et une femme, et que l'Eglise juge inacceptables les pressions d'organismes internationaux soumettant les aides financières à la condition d'introduire des lois s'inspirant de l'idéologie du gender. Sans nier les problématiques morales liées aux unions homosexuelles, on prend acte qu'il existe des cas où le soutien réciproque jusqu'au sacrifice constitue une aide précieuse pour la vie des partenaires. De plus, l'Eglise prête une attention spéciale aux enfants qui vivent avec des couples du même sexe, en insistant que les exigences et les droits des petits doivent toujours être au premier rang.

Dans la dernière partie, le document reprend les thèmes de l'[encyclique](#) *Humanæ Vitæ* de Paul VI et se concentre sur la question de l'ouverture à la vie, en la définissant comme une exigence intrinsèque de l'amour conjugal. D'où la nécessité d'un langage réaliste qui sache expliquer la beauté et la vérité de s'ouvrir au don d'un enfant, grâce aussi à un enseignement adéquat sur les méthodes naturelles de régulation de la fertilité et à une communication harmonieuse et consciente entre les époux dans toutes ses dimensions. En outre, le défi éducatif est fondamental et l'Eglise a un rôle précieux de soutien aux familles, dans leurs choix et leurs responsabilités.

Enfin, le Cardinal Erdö souligne que le dialogue synodal s'est déroulé en toute liberté et dans un mode d'écoute réciproque et rappelle que les réflexions proposées jusqu'ici ne sont pas des décisions déjà prises: le chemin se poursuivra, en effet, avec le Synode générale ordinaire, toujours sur le thème de la famille, prévu en octobre 2015.

Source : VIS du 13 octobre 2014.